

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 21/10/2019 Dossier complet le : 21/10/2019 N° d'enregistrement : 2019-9067

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichage sur la
commune de SARDONNET (46)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **EARL BAR PAUL**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **BAR PAUL**

RCS / SIRET **1824103146200011** Forme juridique **EARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51. Défrichage et premiers boisements soumis à autorisation	Défrichage d'une parcelle de 4 ha 98 sur la commune de SARDONNET afin d'aménager la parcelle et d'implanter des légumes en Bio.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichage de la parcelle section BL
n° 3 contenance 4 ha 98.

4.2 Objectifs du projet

Cultiver cette parcelle en légumes Bio sachant qu'elle est en contiguë d'une parcelle de 8 ha cultivée en Bio suite à mon installation le 2 avril 2014.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cette parcelle est en coupe rose depuis 2016 (année de achat de la parcelle). Plusieurs étapes sont à prévoir, à savoir débroussaillage, moutonnage de la parcelle et travail du sol. Pas de présence de cours d'eau et pas de zone humide.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cet îlot sera conduit selon une rotation culturale de légumes Bio (rotation de 7 ans). La parcelle alternera de 8 ha à des champs de vigne (jardins) pendant et irriguer la parcelle faisant l'objet du dépêchement (4ha 48).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de dépeçage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie dépeçée	4 ha 978

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de
SARBUQUET
(Landes),
Section BL
parcelle 3.

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 04' 28" W Lat. 44° 30' 45" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pivot d'irrigation sur la parcelle voisine irriguera la nouvelle parcelle. Les volumes d'eau et le débit suffisent aux besoins en eau de la parcelle à défricher
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, pour une surface de 2 ha 98.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage de la Sylviculture à l'agriculture biologique

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La Commune de SANNOUVET possède un PLU. La parcelle section BL n°3 de 4ha78m² parcellée par un arrêté de puif et d'insalubrité et est éloignée des prises d'eau potable Espe et Gogaux (voir copie extrait du diplôme par le Maire au nom de la Commune de SANNOUVET).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact n'est pas nécessaire car la parcelle n'est pas classée NATURE 2000, pas de zone humide, pas de prélèvement d'eau supplémentaire demandé, et mes autorisations de mitigation bas ZRE.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SARROUINET

le,

17 octobre 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Plan de situation du projet de défrichement sur la commune de SANGUINET :
extrait carte IGN

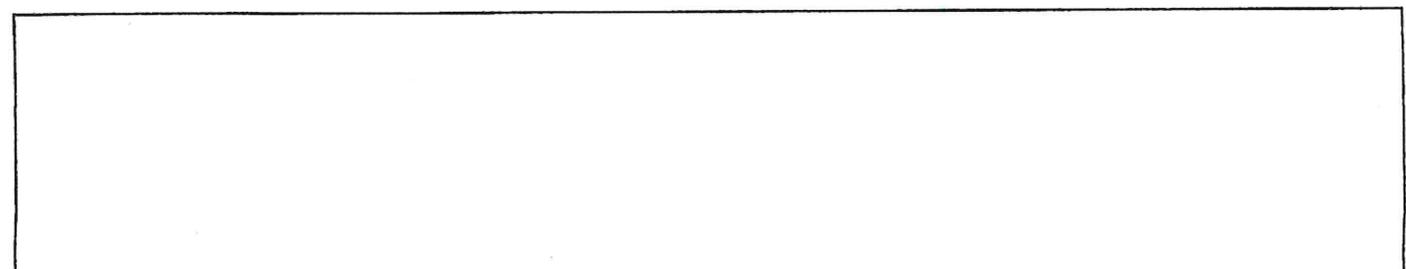
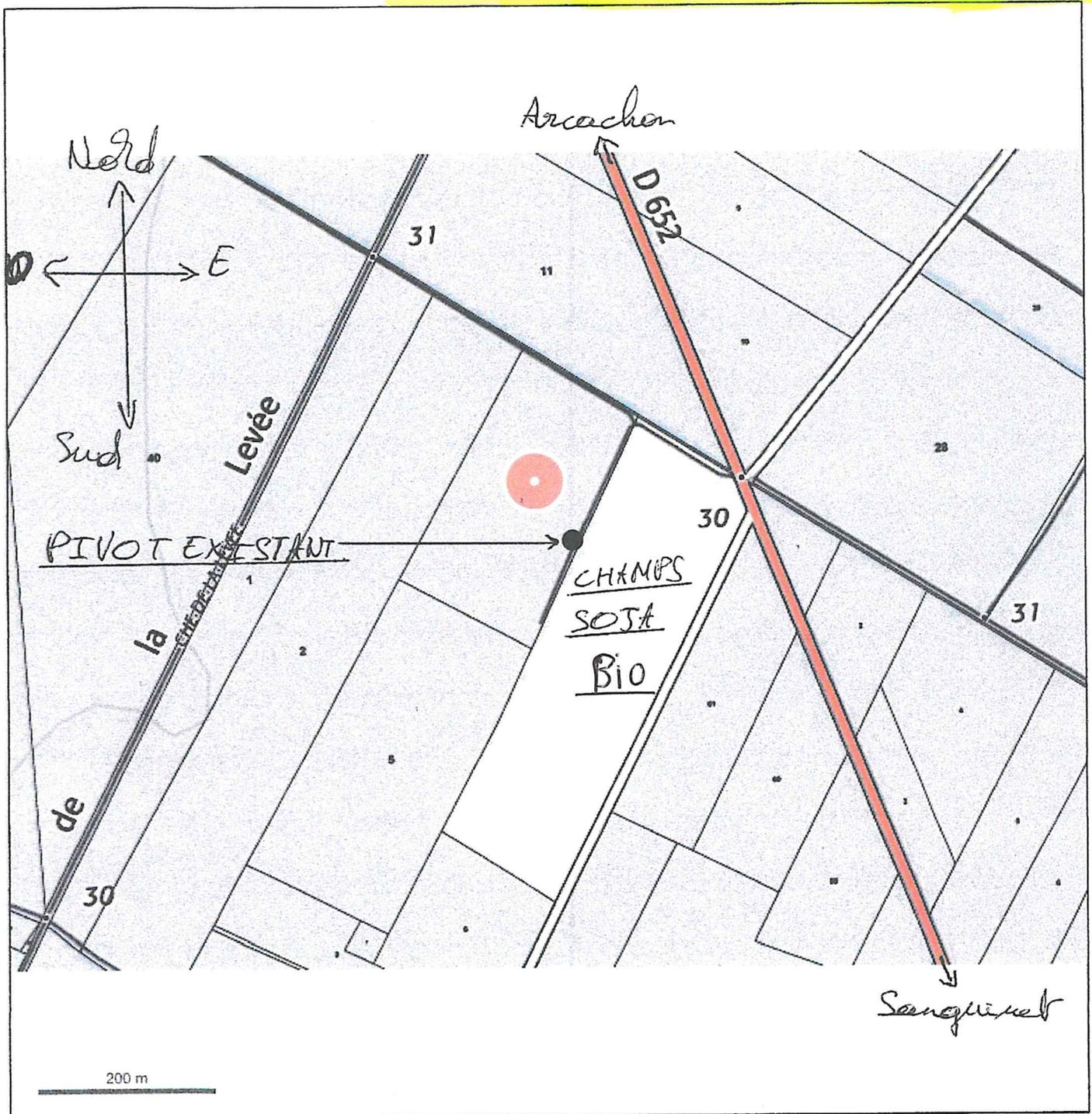


Plan de situation « Photographie aérienne » du projet sur la commune de SANGUINET.



PARCELLE BL 3

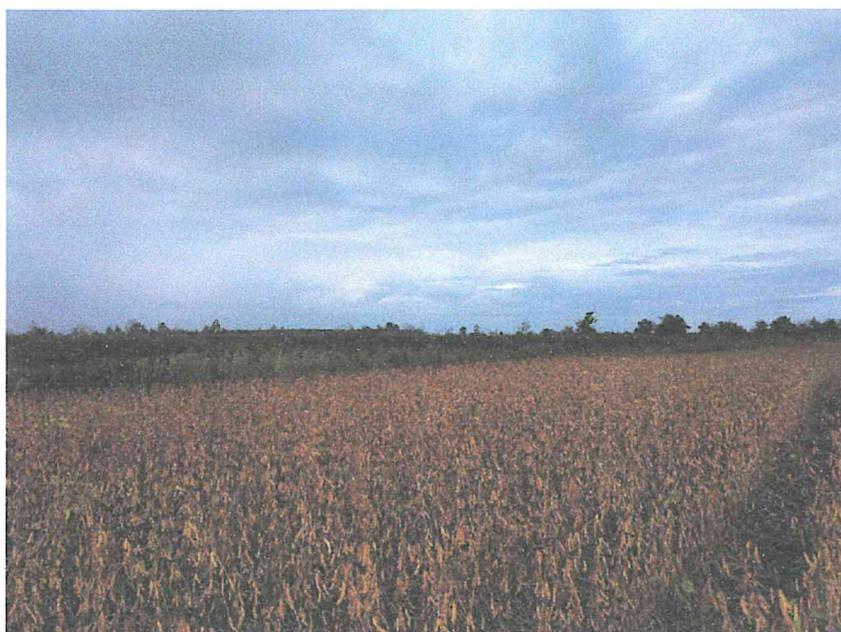
Situation du projet dans son ENVIRONNEMENT



Photographies pour localiser le projet dans son environnement



VUE VERS LE NORD (à partir de mon champs de soja bio, vue du pivot central)

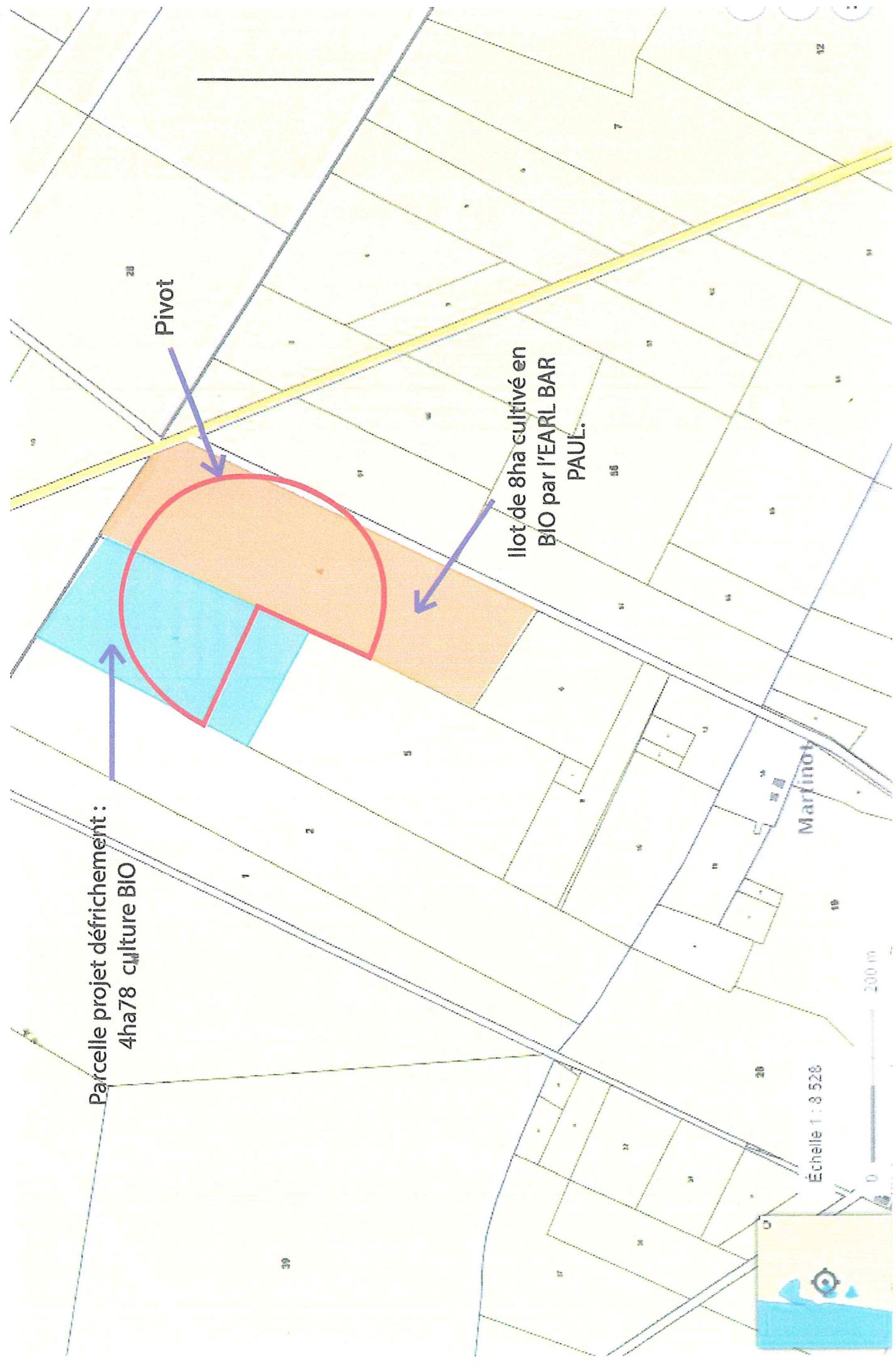


VUE VERS LE NORD EST



VUE VERS LE NORD EST (vue du chemin d'accès par la route)

Implantation du pivot sur la parcelle à défricher de 4ha78. L'ilot total après défrichage fera 12ha78, les angles morts seront irrigués à partir de couverture intégrale.



NUMERO DU DOSSIER : CU 40287 15 M0145

DEPOSE LE : 18/12/2015

1) ADRESSE DU TERRAIN (Numérotage)	DESTINATAIRE
MARTINOT NORD 40460 SANGUINET <i>A solliciter lors du PC pour les terrains non bâtis</i>	SCP BONNARDEL - NOEL - DARMUZEY 190 rue Jules Ferry 40600 BISCARROSSE

2) TERRAIN DE LA DEMANDE
Propriétaire : Mr Paul BOYAU

Références cadastrales : BL3

Superficie du terrain : 47 807,00 m²

Sous réserve de l'exactitude des données fournies par le demandeur et du plan de bornage contradictoire.

11) OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- La Commune a, par délibération en date du 9 juillet 2015, engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- La Commune est située dans un département contaminé par les termites (arrêté préfectoral du 26 juin 2002)
- En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, et conformément à l'article L 133-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, un état relatif à la présence de termites doit être produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 271-4 à L 271-6 du même Code.
- En application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement, concernant la sismicité, la commune se situe en zone de risque très faible (zone 1).
- La commune est soumise à l'application des dispositions particulières au littoral notamment spécifiées aux articles L 146-1 à 9 et R 146-1 à 4 du Code de l'Urbanisme.
- La commune est concernée par le risque « retrait gonflement sols argileux ».
- La commune est soumise à l'aléa incendie de forêt.
- La commune est concernée par un site Natura 2000 : site d'intérêt communautaire n° 7200714 Zones humides de l'arrière dune du pays de Born.
- La commune a institué la taxe prévue à l'article 1529 du Code général des Impôts par délibération en date du 1er août 2007.
- Le terrain est situé dans la zone de maîtrise du ruissellement des eaux pluviales
- Le terrain est situé dans le périmètre éloigné des prises d'eau potable Ispe et Cazaux
- Le terrain n'est concerné par aucun arrêté de péril ni d'insalubrité.
- La commune n'a pas institué de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité prévu par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme.
- Par délibération du Conseil Municipal en date du 29/09/2014, la commune rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2015, le contrôle de conformité de raccordement des installations privées au réseau d'assainissement collectif à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier. Ce contrôle à la charge du vendeur sera réalisé par le prestataire en charge de l'exploitation du service communal de collecte et traitement des eaux usées (VEOLIA Biscarrosse).



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau Foncier Forestier / Protection de la Forêt

2019-809

Affaire suivie par : Laurence VERGNES

Tél : 05 58 51 30 61

Mèl : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le 24 JUL. 2019

Le directeur départemental

à

EARL BAR PAUL

Monsieur Paul BAR

685 avenue de Losa

40460 SANGUINET

Objet : Demande d'enquête préliminaire de défrichement – Dossier E2019-154

Commune : SANGUINET - parcelle section : **BL n° 3**

Réf. : LV/MM

P.J. : 1 dossier de demande de défrichement (CERFA) + Notice d'information + CERFA avec notice explicative de la procédure « cas par cas »

Monsieur,

Suite à votre demande préliminaire relative à un projet de mise en culture de légumes biologiques sur une superficie de **4ha 78a 07ca**, une étude du dossier a été faite par le service nature et forêt de la DDTM des Landes sur la parcelle section **BL n° 3** sise sur la commune de **SANGUINET**.

• **Vis-à-vis du code forestier :**

Bois et forêts des particuliers :

Sise sur la commune de SANGUINET, la parcelle **section BL n° 3** concernée par le projet est actuellement de nature forestière. Elle fait partie d'un massif forestier de superficie supérieure au seuil d'exonération de demande d'autorisation de défrichement fixé par l'arrêté préfectoral n° 2007-1206 du 26 mars 2007 (commune de SANGUINET : seuil de 4ha).

En conséquence, la réalisation de ce projet sur la parcelle section BL n° 3 est soumise à **autorisation préalable de défrichement**.

article L.341-1 du code forestier (extrait) :

Est un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences, sauf si elle est entreprise en application d'une servitude d'utilité publique.

• **Vis-à-vis de la complétude du dossier défrichement :**

Votre dossier de demande d'autorisation de défrichement sera soumis à la procédure « cas par cas » pour la réalisation d'une étude d'impact en application de la directive 85/337/CE et selon les dispositions de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Je vous adresse les **documents nécessaires à la saisine « cas par cas »** ainsi qu'une « *Notice d'information-étude d'impact-procédure* », vous expliquant la procédure. En conséquence, il convient de réaliser cette procédure **avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation de défrichement.**

Si l'examen de votre dossier « cas par cas » conclut à une décision du préfet de région imposant la réalisation d'une étude d'impact, s'agissant d'une surface inférieure à 10 ha, la réalisation de votre projet sera soumise à la mise en œuvre d'une participation du public conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Je vous adresse également l'imprimé CERFA défrichement (et sa notice d'information) nécessaire à la constitution du dossier de demande d'autorisation de défricher qui devra m'être retourné dûment complété.

Dans le cas d'une autorisation de défrichement, votre projet sera soumis au titre de l'article L.341-6 du code forestier à des mesures de compensation du défrichement par :

- la réalisation **d'un boisement compensateur** sur d'autres terrains (landes non boisées, anciens dégâts tempête 1999, coupes rases de plus de 30 ans...).

OU

- le versement au fonds stratégique de la forêt et du bois d'une indemnité d'un montant équivalent aux travaux de boisement compensateur en résineux soit 3700 €/ha ou en feuillus 5500 €/ha.

Vous pouvez opter pour une compensation mixte (réalisation de boisements compensateurs et versement d'une indemnité au fonds stratégique forêt-bois), tout en respectant une unité de gestion forestière minimale de 4ha pour les parcelles reboisées.

Ces compensations calculées sur la base de la surface à défricher seront assorties d'un coefficient multiplicateur (**compris entre 2 et 5**) déterminé en fonction du rôle économique, écologique ou social des bois visés par le défrichement.

- **Vis-à-vis des engagements de gestion forestière :**

La parcelle section **BL n° 3** sur la commune de **SANGUINET** est grevée d'engagements de gestion forestière :

- **certificat ISF** (article 885 D et 885 H du code général des impôts) n° dossier fiscal **2014-021**, date d'expiration au 7 juillet 2044.

Vous devez **préalablement à la réalisation des travaux de défrichement** vous rapprocher **des services fiscaux afin de lever l'hypothèque prise sur cette parcelle.** Faute de remboursement des droits ou transfert d'engagement de gestion, vous vous exposez aux sanctions prévues à l'article 1840Gbis – II et II bis du code général des impôts.

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Compte-tenu de la date à laquelle vous déposerez le dossier complet, votre demande d'autorisation de défrichement sera instruite selon la réglementation en vigueur et l'état des lieux environnants.
- Une éventuelle autorisation, assortie ou non de conditions particulières, à votre demande d'autorisation de défrichement ne vaut pas autorisation au titre des autres dispositions réglementaires applicables à votre projet (code de l'urbanisme, code de l'environnement...).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur et par délégation,
L'adjoint au chef de service,

Michel LANS

